

**MAIRIE  
DE  
SAINT-POINT-LAC  
25160**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 23 juin 2014

Affiché le 27/06/2014

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. Patrick LIEGEON

Excusés : Mesdames Cindy VIONNET donnant procuration à M. Mickaël BERGER, Mathilde COUTURIER donnant procuration à M. Dimitri JOURDIN.

Secrétaire de séance : M. Patrick LIEGEON

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 juin**
- 2. Budget – Finances :**
  - 2-1 Décision budgétaire modificative
  - 2-2 Projet investissement photocopieur
- 3. Économie – Tourisme :**
  - 3-1 Fin DSP : conditions de reprise des biens propres des anciens gérants du camping
  - 3-2 Ouverture du camping :
    - ✓ Date d'ouverture – Recrutement
    - ✓ Modification du règlement (horaire du bureau d'accueil, définition horaire du gardien de nuit)
    - ✓ Acte constitutif de la régie de recettes
    - ✓ Arrêté de nomination du régisseur de recettes et du délégué suppléant, du gardien de nuit
  - 3-3 Aire de camping-cars :
    - ✓ Travaux 2<sup>ème</sup> phase
- 4. Urbanisme, voirie :**
  - 4-1 Dossiers en cours
    - ✓ Demande achat de terrain par M. Gérald BERGER
    - ✓ Demande construction cabanon stockage par M. H. PICCIN
    - ✓ Demande achat de terrain par Mme et M. POINSARD
    - ✓ Demande aménagement lotissement privé « Les Hauts de Saugeon »
    - ✓ Proposition d'achat de terrain par la commune
  - 4-2 Compte rendu réunion Sous-Préfecture avec DDT (Évolution du POS vers PLU)
- 5. Information communication :**
  - ✓ Communication sur l'ouverture du camping (presse, office de tourisme...)
- 6. Commission communale Impôts**
  - ✓ Validation

**7. Question diverses :**

- ✓ Demande d'emplois : job d'été
- ✓ Demande de commerce ambulant
- ✓ Autres.

## **BUDGET – FINANCES :**

### **Décision budgétaire modificative**

Une erreur d'inscription de crédits s'est produite lors de l'élaboration du budget primitif 2014, la somme de 5 630€ a été inscrite en déficit d'investissement alors qu'il convenait de l'inscrire en excédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget comme suit :

Dépenses investissement : C/001 : - 5 630 €

Recettes investissement : C/001 : + 5 630€

C/021 / - 11 260€

Dépenses exploitation : C/023 : - 11 260€

### **Projet investissement photocopieur**

Suite au passage obligatoire aux procédures de télétransmission et aux normes PESV2, la question se pose d'investir ou pas dans un nouveau copieur intégrant le logiciel pour scanner.

M. BERGER, est chargé d'approfondir le dossier et de négocier avec les fournisseurs. Le conseil choisira le matériel en fonction des offres reçues et procédera à l'ouverture des crédits nécessaires.

## **ECONOMIE – TOURISME :**

### **Délégation de Service Publique**

Suite à la procédure de déchéance de la DSP pour la gestion du camping, les anciens délégataires ont été reçus par les élus, afin d'étudier les conditions de reprise de leurs biens propres et de les informer du montant estimatif de l'indemnisation due à la commune

### **Camping**

Afin de permettre l'ouverture du camping, programmée pour le 26 juin 2014, le recrutement d'un responsable, d'un chargé d'accueil et d'un gardien de nuit a été réalisé en collaboration avec le Centre de Gestion du personnel territorial.

Le CDG sera employeur, il se chargera des formalités administratives et du règlement des salaires, la commune paiera les charges salariales et les prestations au CDG.

Les personnes recrutées sont :

Mme Elise PETITE au poste de responsable du camping

Mme Valérie JOURDIN au poste de Chargée d'accueil

M. Adrien BERGER au poste de veilleur de nuit

## **Règlement intérieur du camping**

**Les horaires d'ouverture sont définis comme suit :**

**Ouverture en basse saison (01 mai au 30 juin et du 01 au 30 septembre) :**

- de 10h00 à 12h30 - 16h00 à 19h30 en semaine
- de 09h00 à 12h30 – 14h00 à 19h30 en week-end
- Avec astreinte téléphonique et affichage des disponibilités entre 12h30 et 14 h ou 16h00

**Ouverture en haute saison (01 juillet au 31 août) :**

- de 8 h 30 à 12 h 30 et 15 h à 20 h (en semaine et weekend)
- avec astreinte téléphonique entre 12 h 30 et 15 h

**Horaires du veilleur de nuit :**

- De 21h à 09 h le lendemain matin.
- Le veilleur de nuit sera joignable en cas d'urgence par téléphone, le numéro sera clairement indiqué sur la porte d'accueil ainsi qu'à l'entrée du camping.

## **Régie de recette**

Un acte constitutif de la régie de recettes a été établi de même qu'un arrêté de nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant (transmission au trésor public)

Un nouveau terminal bancaire est en cours d'installation.

## **Aire de camping-cars**

M. PACQUELET rappelle le projet établi ainsi que le plan de financement retenu par l'ancienne municipalité.

Sur proposition de la commission tourisme, récemment réunie, il est envisagé de réaliser une partie des travaux pour un montant permettant de percevoir la subvention FEDER.

Art Flore, maître d'œuvre, doit fournir un nouveau plan d'aménagement.

Cette année, les travaux seront limités au fond de forme, décaissement du talus, gaines de bornes électrique, gaines éclairage, revêtement bi - couche)

## **URBANISME VOIRIE**

M.VUILLARD présente les différents dossiers en cours

### **Demande d'achat de terrain par M. Gérald BERGER**

Afin d'agrandir son garage, M. BERGER sollicite l'achat d'une parcelle de 266m<sup>2</sup>.

Sachant qu'un canal souterrain passe dans la parcelle, un Certificat d'Urbanisme opérationnel a été demandé à la DDT.

### **Demande de construction d'un cabanon de stockage champs des pommiers (A98)**

Conformément à l'avis de la DDT, un arrêté de refus a été délivré à M. PICCIN H.

### **Demande d'achat de terrain par Mme et M. POINSARD**

Accord de l'ancienne municipalité – procédure à poursuivre.

### **Demande d'aménagement « Les Hauts de Saugeon »**

Le projet, en zone 2NA, est présenté à l'assemblée, les copropriétaires ont déposé une demande de permis d'aménager, l'instruction se fera par la DDT.

Une opportunité pour la commune : l'achat de la parcelle des consorts JAVAUX, permettrait la création d'un accès au cimetière. La négociation a été validée par l'ancien conseil pour 332 m<sup>2</sup> à 25€ /m<sup>2</sup>. Procédure à suivre.

### **Compte rendu de la réunion en Sous-Préfecture – Evolution du POS vers un PLU**

La commune est actuellement règlementée par un POS. La Loi (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs. Le RNU s'applique alors.

Afin d'éviter cette situation, la révision du POS doit être engagée avant le 31 décembre 2015. et la procédure doit être achevée avant le 26 mars 2017. Durant ce temps c'est le POS qui reste en vigueur. Si après cette date le PLU n'est pas approuvé, le POS devient caduc et le RNU s'applique.

Des compléments d'informations seront transmis aux élus lors d'un prochain conseil.

## **INFORMATION COMMUNICATION**

### **Ouverture du camping**

L'Est Républicain a sollicité M. BERGER afin d'obtenir un article sur l'ouverture du camping jeudi 26 juin 2014

Un pot d'accueil aura lieu au camping vendredi 27/06/14 à 19 h

La Presse Pontissalienne va publier un article.

### **COMMISSION DES IMPOTS**

Suite à un courrier de la DGFP il convient de présenter une liste de commissaires titulaires et suppléants pour siéger en commission communale des impôts.

Le conseil propose les personnes suivantes :

**Titulaires** : LIEGEON Patrick ; PACQUELET Daniel ; JOURDIN Dimitri ; CANNELLE Frédéric ; VUILLARD Maurice, ILLICETO Olivier ; ROBBE Louis ; MONTAVON Pierre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Journée sans voiture :**

L'office de tourisme a oublié d'inviter le Maire.

Le bilan est présenté par M. BERGER. Il remercie les bénévoles. Cette journée est porteuse de nouveaux contacts avec les acteurs du tourisme.

Aucun problème particulier de sécurité, à l'exception de l'activité poney (promenade sur la route de Malpas).

Les indications directionnelles n'étaient pas suffisantes (route barrée et déviation)

Camion pizza : l'office de tourisme a émis une facture de 50€ pour le stationnement du camion pizza de 9 h à 16 h lors de la journée sans voiture, alors que la commune l'a autorisé pour l'euro symbolique. MM. PACQUELET et BERGER se chargent de contacter l'Office de Tourisme pour éclaircir ce sujet.

**JOB d'été** : pas de poste disponible.

**Commerce ambulant** : plus d'emplacement disponible.

**Restriction d'eau** Un arrêté préfectoral est affiché.

**Rythmes scolaires** : compte rendu de M. BERGER : un périscolaire sera créé après les horaires de l'école.

Une enquête proposée par l'ADMR sur l'ouverture du périscolaire est en cours pour le mercredi matin.

Les horaires prévus pour le périscolaire sont les suivants :

- Périscolaire actuel : **du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de 11 h 20 à 13 h 20**
- Périscolaire lié aux nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2014 : **du lundi au vendredi de 15 h 35 à 18 h 30.**
- Le **bus de ramassage passera à 15h35 et non plus à 16 h 20.**

**Travaux à l'école** : les communes concernées, collaboreront pour exécuter les travaux.

La commune de Saint-Point-Lac mettra à disposition de Labergement, l'employé communal

**Remerciement à M. REMONNAY** pour la livraison de sable sur l'espace lac.

**Triathlon** : 2 coupes seront offertes par la commune.

**Divers avantages pour les enfants** : M.BERGER est chargé d'une enquête auprès des autres communes, pour les cartes avantages jeunes et sur le financement des voyages scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire, Patrick LIEGEON